



1550, rue Metcalfe
bureau 1414
Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone : (514) 872-3568
Télécopieur : (514) 872-2556
ocpm.qc.ca

**Phase 3 du projet résidentiel Square Dauville
Arrondissement de Pierrefonds / Senneville
Projet de règlement P-03-197**

Compte-rendu de la rencontre préparatoire

Date : 20 janvier 2004
Heure : 15h00 à 16h00
Lieu : Office de consultation publique de Montréal
1550, rue Metcalfe,
bureau 1414

ÉTAIENT PRÉSENTS :

De la Ville de Montréal

M. Pierre Rochon, directeur, Aménagement urbain et services aux entreprises, arrondissement de Pierrefonds / Senneville

Mme Fabienne Labouly, chef de division urbanisme et environnement, Aménagement urbain et services aux entreprises, arrondissement de Pierrefonds / Senneville

Mme Claire Morissette, conseillère en planification, Direction du développement urbain, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine

De l'OCPM

M. Joshua Wolfe, commissaire et président de la commission

M. Jean-François Viau, président

Mme Marie-Claire Dumas, directrice de la recherche et des communications

Mme Lucie Ramsay, analyste

1. Présentation des participants

2. Présentation de l'OCPM

M. Joshua Wolfe présente différents points relatifs à l'OCPM : le mandat général et le cadre juridique; le fonctionnement et le code de déontologie des commissaires.

3. Déroulement de la consultation publique

M. Wolfe, commissaire, mentionne diverses informations quant au déroulement d'une assemblée de consultation publique (la présentation du projet; la période de questions; la période de commentaires du public); la possibilité de séances additionnelles au besoin; le rôle du responsable du projet et des personnes-ressources.

La consultation se tiendra le 27 janvier 2004 à 19 heures, au Bureau d'arrondissement Pierrefonds / Senneville, 13 665, boulevard de Pierrefonds, à la salle du conseil.

- *La désignation des porte-parole et des personnes-ressources*

M. Pierre Rochon, Mme Fabienne Labouly et Mme Claire Morissette agiront dans ce dossier comme personnes-ressources pour la Ville de Montréal. Le porte-parole de l'arrondissement, qui fera la présentation de l'objet de la consultation, demeure à préciser.

Le porte-parole du promoteur qui fera la présentation de l'objet de la consultation, demeure à préciser.

- *Aménagement de la salle et besoins logistiques*

M. Wolfe spécifie que la table de travail du commissaire, des portes-parole de l'arrondissement et des promoteurs devraient être disposées à la même hauteur que les citoyens.

4. Questions de la commission

Monsieur Wolfe demande à l'arrondissement d'apporter des précisions quant à l'affectation « commerce de voisinage » proposée et de fournir de plus amples renseignements sur la nature de la dérogation d'un bâtiment situé dans l'aire du projet de règlement (P-03-197).